



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

DÉCRET

Sur la célébration du Jubilé 2025 et la désignation d'églises jubilaires

À tous les fidèles du Christ
vivant dans l'Archidiocèse de Québec,

Paix et bénédiction !

Conformément aux indications données, le 9 mai 2024, par le Pape François dans la Bulle d'indiction *Spes non confundit* du Jubilé ordinaire de l'année 2025 :

Afin que les fidèles de notre Archidiocèse, en étant « Pèlerins d'Espérance », puissent bénéficier des grâces attenantes à cette année;

Afin que, par la démarche jubilaire, « les pèlerins qui ne peuvent se rendre à Rome, dans la Ville des Apôtres Pierre et Paul » (*Spes non confundit*, n. 1), puissent faire, dans notre Église particulière, « l'expérience vivante de l'amour de Dieu qui suscite dans le cœur l'espérance certaine du salut dans le Christ. » (*Spes non confundit*, n. 2);

Je décrète, par les présentes que, seront églises jubilaires durant le Jubilé 2025, les églises et sanctuaires suivants :

- Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec;
- Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré;
- Sanctuaire Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, dans l'arrondissement de Beauport à Québec;
- Sanctuaire Notre-Dame-d'Etchemin;
- Église Notre-Dame-de-Lévis de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lévis;
- Église Saint-Georges de la paroisse de Saint-Georges-de-Sartigan.

Ces églises désignées seront des lieux de rassemblement pour les pèlerins qui ne peuvent se rendre à Rome. C'est pourquoi, j'exhorte les responsables de nos communautés à encourager et organiser des pèlerinages dans l'un ou l'autre de ces lieux.

Dans ces églises, des catéchèses seront faites pour redécouvrir le sens de l'Année Sainte, avec la possibilité de vivre le sacrement de la Réconciliation et de renforcer l'expérience de la foi grâce à la prière. Ainsi, il serait important d'ouvrir ces églises jubilaires pour que les fidèles puissent aller y prier en des moments convenables.

J'exhorte également les responsables de ces églises à organiser des célébrations spéciales durant l'année jubilaire : liturgie de la parole, office des heures, messe, etc. et à se rendre disponibles pour les célébrations de pardon à des moments opportuns.

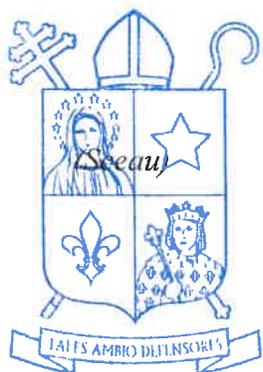
Dans ces églises, on pourra proposer les activités suivantes :

- Dire la « Prière du Jubilé » à la fin de chaque célébration dominicale (messe ou célébration de la parole);
- Prier pour le Pape et l'Église;
- Prier pour l'Église diocésaine;
- Prier pour la sanctification des fidèles du Christ.

Dans ces églises, l'indulgence pourra être obtenue individuellement ou en groupe selon les prescriptions promulguées par la Pénitencerie Apostolique dans la *Note sur la concession de l'Indulgence* pendant le Jubilé 2025, publiée le 13 mai 2024.

En vous souhaitant de vivre et de « célébrer cette Année Sainte avec une foi intense, une vive espérance et une charité active » (*Lettre* du Pape François à Monseigneur Rino Fisichella, 11 février 2022), j'implore sur vous la bénédiction divine.

Donné à Québec, en deux copies originales, sous notre signature, celle du chancelier et sous le sceau de l'Archidiocèse de Québec, en la fête de Saint Joseph, ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.



Archidiocèse de Québec

+ *Gérald C. Card. Lacroix*

† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec

Abbé Serge D. Tidjani, v.é.

Abbé Serge D. Tidjani, v.é.
Chancelier